

LE ROLE DE L'ELEVE MEDIATEUR DANS LE FONDAMENTAL EST-IL TROP LOURD ?



@pixabay

Jean-Philippe Schmidt

ANALYSE UFAPEC
JUIN 2021 | 09.21



Résumé

Des événements imprévisibles font partie du quotidien scolaire. Il faut pouvoir les appréhender de la meilleure manière qui soit. Des disputes, des conflits se vivent à l'école primaire. Ceux-ci peuvent être gérés par les jeunes eux-mêmes, en suivant le principe de la médiation par les pairs, à la condition que ces médiateurs en herbe soient bien entourés, encadrés et soutenus afin de pouvoir alléger ce rôle initiatique, riche, prenant et peut-être énergivore...

Mots-clés :

Apprentissages, médiation scolaire, formation, investissement personnel, projet d'école, citoyenneté, paix, normes, droits et devoirs, vie scolaire.

« Qui parle sème ; qui écoute récolte. »

Pythagore



Avec le soutien du Ministère
de la Fédération Wallonie-Bruxelles



Introduction

La vie en société ou en groupe apporte son lot de joies, mais peut aussi être source de tensions, de conflits. L'école n'échappe pas à ce constat. Pouvoir gérer au mieux ces émotions, ces conflits aura un impact sur la vie de l'école pour que l'élève apprenne et évolue dans de bonnes conditions de vivre-ensemble. Depuis les années '90, l'école primaire s'interroge, met en place des stratégies, des programmes pour résoudre des situations complexes et conflictuelles en recourant, par exemple, à la médiation par les pairs. L'école engage les jeunes à devenir petit à petit acteurs de leur vie scolaire tant en classe, qu'en cour de récréation. Le code de l'enseignement, qui inclut le décret Missions de 1997, confirme cela à travers ses quatre missions prioritaires.¹ Des organismes ou des associations se spécialisent dans le domaine de la médiation par les pairs. L'école peut faire appel à eux pour l'aider à mieux maîtriser les enjeux sociétaux qui sous-tendent ce projet : l'émancipation sociale et la préparation du citoyen responsable.

L'UFAPEC est souvent interpellée pour des cas de violence et de harcèlement dans les établissements. Elle est aussi sollicitée pour intervenir dans des conflits. L'UFAPEC n'a pas vocation première d'intervenir, mais, outre la mission de conciliation qui lui est confiée², elle peut partager des moyens, des manières d'entreprendre afin de gérer des conflits vécus dans les établissements. Le principe de la médiation par les pairs est un moyen de résolution de conflits. Par ailleurs, il est à noter que les avocats belges constatent une évolution de leur travail... En effet, ils conduiraient plus leurs clients vers une médiation que de se diriger vers une action en justice.³ On le voit, la société évolue. Pourquoi dès lors ne pas commencer à entrer dans le monde de la médiation dès le plus jeune âge ?

Dans cette analyse, nous verrons ce qu'est réellement la médiation entre élèves et ce qu'elle peut apporter aux élèves médiateurs en herbe et à tous les autres. Nous verrons que la mise en place d'un tel dispositif doit être soutenue par l'institution et tous ses acteurs éducatifs, y compris les parents. Les grandes difficultés seront de pouvoir pérenniser le projet, d'accompagner au mieux les élèves et de répondre aux forces et faiblesses du processus afin d'en définir précisément les contours et d'alléger, peut-être, le rôle de l'enfant médiateur âgé de 8 à 12 ans.

L'élève médiateur à l'école primaire

Il n'est pas aisé de donner une définition de la médiation au sens large. Un auteur s'y essaie : *La médiation c'est une action accomplie par un tiers, entre des personnes ou des groupes qui y consentent librement, y participent et auxquels appartiendra la décision*

¹ Code l'enseignement, p. 8 : https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/47165_000.pdf
- promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.

² Code l'enseignement, p. 63 : https://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/47165_000.pdf

³ Cf. avocats.be : [Microsoft Word - CHAP 21 rev GDH 020416.doc \(avocats.be\)](#)

*finale, destinée soit à faire naître ou renaître entre eux des relations nouvelles, soit à prévenir ou guérir entre eux des relations perturbées.*⁴

La médiation dans le cadre scolaire, (à ne pas confondre avec la médiation scolaire⁵), quant à elle, apporte quelques nuances. Elle peut être prise en charge par une personne neutre, impartiale face à une situation donnée. Cette personne peut être un instituteur, le personnel de l'accueil, un directeur, un membre du CPMS, du PSE, ou même un élève. Par la force des choses, ces personnes peuvent être catapultées dans cette médiation, parfois sans en avoir les compétences.

S'il s'agit d'un élève, on parle alors de médiation par les pairs. Elle peut se définir comme la médiation par les jeunes, pour les jeunes, avec les jeunes et entre les jeunes d'un même âge ou plus âgés tout en gardant leur statut d'élève. Elle permet aux élèves d'exprimer leurs sentiments face à un conflit et de trouver, si possible, une solution durable à celui-ci. Cette médiation peut être demandée par les élèves eux-mêmes ou bien être proposée par un acteur éducatif de l'établissement témoin d'un incident.

Un spécialiste de la médiation scolaire et de la médiation citoyenne en France, Jean-Pierre Bonafé-Schmitt affine cette définition : *La médiation par les pairs est un mode de gestion des conflits entre élèves, ayant recours au soutien de ses semblables en vue d'atteindre une situation gagnante-gagnante pour les deux parties en ayant une réflexion critique. Les opposants devront donc trouver une solution acceptable pour les deux parties.*⁶

Le médiateur n'a pas pour mission d'être juge ou arbitre, mais plutôt d'aider à recréer un climat de dialogue et de respect entre des personnes qui ne s'écoutent plus et les aider à mettre des mots sur leur dispute. Il s'agit donc de *passer d'un rapport de forces à un rapport de sens.*⁷

Une éducation citoyenne encadrée

C'est bien souvent la violence scolaire qui est à l'origine de cette ouverture, depuis trois décennies, à la médiation. De nombreux organismes et associations s'y consacrent et l'école, parfois en collaboration avec l'association de parents, les appelle pour mettre en place ces nouveaux rôles.

Après une formation intensive de tous les acteurs⁸, le nouveau médiateur aura comme fonction de gérer et résoudre les conflits mineurs entre élèves ayant le même âge que lui ou plus jeunes. Il devra être disponible, accessible, visible voire surexposé. Est-il

⁴ Six J., *Le temps des médiateurs*, Editions du Seuil, Paris, 1990.

⁵ Source : [Enseignement.be - Médiation scolaire](https://www.enseignement.be) et [Ufapec - 10.11/ La médiation scolaire : Simple technique d'intervention dans les conflits ou plus encore éducation à la démocratie ?](https://www.ufapec.be)

⁶ Bonafé-Schmitt, J.P., *La médiation scolaire : une technique de gestion de la violence ou un processus éducatif ?* In *Violences à l'école - État des savoirs*, coordonné par B. Charlot et J-C. Emin, Ed. Armand Colin, Paris, 1997.

⁷ Floor, A., *La médiation par les pairs ou le conflit comme outil d'apprentissage*, analyse UFAPEC 2011 n° 13.11.

⁸ Le projet ne peut fonctionner que si tous les acteurs (adultes et élèves) valident l'intérêt du processus de formation au bénéfice de la réussite totale du projet. Cela nécessite donc une formation pour la direction, les instituteurs, le personnel de l'accueil, les futurs élèves médiateurs, mais aussi les parents via l'AP, et une sensibilisation à l'esprit de la médiation scolaire pour tous les élèves de la première à la sixième primaire.



suffisamment préparé à cela ? N'en demandons-nous pas trop à ces jeunes élèves ?
Comment et pourquoi a-t-on créé ce rôle ?

Quand l'école appelle, c'est qu'en principe, une réflexion s'est menée au sein de l'établissement. En effet, il est important que chaque adulte-éducateur soit partie prenante de projet. Celui-ci peut s'inscrire dans le projet de l'établissement ou même, peut répondre à des exigences attendues dans le plan de pilotage d'une école.

C'est donc bien un choix. A notre connaissance, il n'existe pas de chiffres officiels indiquant le nombre d'écoles participant à ce processus. Chaque école est libre de s'associer à un organisme de son choix⁹ et, une fois le projet validé par l'équipe éducative, celui-ci entre en scène.

Comment mettre en place ce projet ? Une ASBL, Médiations Asbl¹⁰ identifie trois phases importantes, sur une année, dans l'organisation de la médiation par les pairs : *l'audit, la formation et l'évaluation*.¹¹

Un rôle accessible à tous ?

Après une sensibilisation de tous les élèves (de la première à la sixième primaire) à la notion de médiation, chaque élève est libre de poser un choix quant à son implication. Pour juger de l'intérêt et de la capacité de l'élève à être médiateur, il est parfois, demandé aux élèves intéressés par la « fonction » de rédiger une lettre de motivation. Comment susciter cette implication ? Comment s'assurer auprès des élèves de 8 à 12 ans de la maîtrise des enjeux et des objectifs que sous-tend cette mission dans leur vie scolaire ? Le processus peut être lent, il doit pouvoir toucher tout le monde et pas seulement certains jeunes.

Il semble acquis que les élèves médiateurs développent de nouvelles compétences personnelles. L'élève apprendrait à mieux se connaître... L'enfant, futur médiateur, sera amené à identifier et à analyser ses propres réactions face au conflit (évitement, indifférence, contre-violence, empathie...). Ainsi, il prendra conscience de la part de violence que chacun a en soi et des manières possibles de la gérer. Il sera aussi sensibilisé à la communication non violente (CNV), pour faire, par exemple, la distinction, d'une part, entre les faits et leur interprétation et, d'autre part, pour écouter activement, en reformulant les propos de l'autre afin de s'assurer de l'avoir bien compris et éviter les malentendus. *Le médiateur en herbe aura aussi à accepter que les points de vue puissent être différents. Impartialité, neutralité, confidentialité et créativité constituent les*

⁹ Dans cette analyse, nous parlons de deux organismes parmi d'autres qui peuvent intéresser les écoles. Généralement, le choix se fait par le principe de « bouches à oreilles ». Aux écoles de faire leur choix en fonction des opportunités proposées par l'un ou l'autre organisme.

¹⁰ <https://www.mediationsasbl.be/>

¹¹ Trois phases : 1. Audit : (Premier trimestre) • Les contraintes horaire/calendrier • Les contraintes du nombre d'élèves • La formation des acteurs précède la formation des pairs • Des adultes-relais • Un coordonnateur ou une équipe coordinatrice • La diffusion externe et interne de l'information • Un comité de pilotage. 2. Formation : (deuxième trimestre) • La formation des acteurs • La formation des pairs • La formation des médiateurs-pairs et des adultes relais. 3. Evaluation : (troisième trimestre) • Evaluation des acteurs • Evaluation du projet • Rédaction écrite de l'évaluation. <https://www.mediationsasbl.be/wp-content/uploads/2015/02/plaquette-Brochure-g%C3%A9n%C3%A9rale-MPP-2010-151.pdf>



*éléments de base d'une médiation sans laquelle la confiance ne peut s'instaurer. Or le médiateur n'a d'autorité et de reconnaissance que parce que les parties en médiation la lui reconnaissent.*¹²

Quels sont les impacts pour les autres élèves ?

Ils peuvent découvrir concrètement qu'il y a moyen de sortir d'un conflit sans se taper dessus... Quand on vit le processus, c'est plus aisé de se rendre compte que cela va apporter beaucoup dans la résolution de petits conflits. Chacun sème sa petite graine personnelle.

L'enjeu d'une école citoyenne, respectueuse repose en partie sur ces jeunes médiateurs. L'attente semble énorme, le vécu est à mesurer. Le jeune médiateur vit son rôle avec sa personnalité. Il s'inscrit dans une durée tout en étant soutenu par des adultes compétents et convaincus du projet. Cette fonction nouvelle ne devrait pas altérer ses apprentissages et ses relations avec ses camarades. Enfin, le jeune médiateur peut faire appel aux adultes, il n'est nullement question de le laisser être médiateur pour toutes les situations.

Céline, 10 ans : « Lors de la formation, j'ai appris que je ne pouvais pas tout comprendre et gérer et que je pouvais faire appel à un adulte. »

Le jeune médiateur doit accepter d'être une ressource et donc avoir une certaine visibilité (photos des médiateurs affichées dans les couloirs de l'école, signe distinctif dans la cour par le port d'un t-shirt blanc...), accepter de prendre sur son temps, bien souvent en dehors de l'horaire, pour remplir sa mission (réunion entre élèves médiateurs avec les référents adultes, formation continue, évaluations...), accepter d'être disponible, accepter d'être actif ou proactif (pouvoir juger qu'une situation particulière le dépasse complètement et, dès lors, faire appel à une ressource adulte), enfin, accepter d'être dans la confidentialité.

Lior, 9 ans : « Garder le secret, c'est difficile, c'est lourd à porter... »

De belles idées à éprouver, à analyser

Pour réussir sa mission, l'élève médiateur doit évoluer dans un cadre structurant : vivre des réunions régulières avec les autres médiateurs, rencontrer les référents adultes, disposer de locaux, sentir le soutien et le respect des élèves de l'école ainsi que ceux de l'institution.

Arnaud, 11 ans : « Oui, c'est dur. On ne sait pas tout faire... mais j'espère pouvoir encore aider les autres. »

- **Les plus de la médiation par les pairs**

Pour l'école, et à la condition que ce projet soit porté par toute la communauté éducative de l'établissement (du PO jusqu'aux parents en passant par le personnel de l'accueil), *le climat de l'établissement ainsi que la gestion de classes semblent s'améliorer*

¹² Floor, A., op. cit.



*dans la plupart des cas.*¹³ Tous les acteurs agissent dans un but commun. Ce projet se vit à l'intérieur de l'école mais peut être exporté à l'extérieur¹⁴. Cela permet à chacun de pouvoir profiter des compétences et de l'expérience des autres.

Pour les élèves volontaires et choisis, la médiation va les aider à développer de nouvelles compétences insoupçonnées qui seront certainement utiles pour leur propre vie. En effet, ils acquièrent des valeurs humaines et des habiletés sociales comme l'écoute, l'empathie, le non-jugement, la tolérance.

L'Université de Paix, par sa formation « Graines de médiateurs »¹⁵ voit chez le médiateur en herbe toute une série de compétences que ceux-ci pourront développer.

- *Mieux se connaître et mieux connaître les autres ;*
- *augmenter sa confiance en soi et en l'autre ;*
- *expérimenter la coopération au sein du groupe ;*
- *prendre sa place dans un groupe en respectant celle des autres ;*
- *élargir sa représentation du conflit ;*
- *découvrir les différentes attitudes en conflit et leurs conséquences ;*
- *identifier les freins et les leviers à la communication ;*
- *s'exercer à l'écoute de soi et des autres ;*
- *s'entraîner à l'expression non violente ;*
- *chercher des solutions créatives au conflit ;*
- *s'approprier le processus de la négociation et de la médiation par les pairs.*

Arnaud :« La formation m'a permis de rencontrer d'autres élèves, de me faire de nouveaux copains grâce à ce rôle que nous avons tous décidé de prendre. »

Céline :« J'ai aimé dans la formation faire des jeux de rôles pour me rendre compte de certaines choses. J'ai appris à écouter. »

Arnaud :« Moi, j'ai appris à ne pas juger trop vite, ne pas faire avec l'un ou l'autre ! »

Vaste programme ! Entre être disponible, observer, écouter (sans juger), s'exprimer, dialoguer, être calme, identifier et désamorcer un conflit, l'enfant médiateur est-il pour autant à son aise ? De plus, le médiateur doit aimer ne pas avoir peur du conflit, cœur du jeu de rôle, mais sa mission est d'aider les personnes à en sortir et trouver une solution en animant une rencontre avec les protagonistes. Trop lourd à porter ?

• Les limites de la médiation par les pairs

Sylvie Condette-Castelain¹⁶ émet certaines réserves : *Il faut prendre garde aux dérives qu'engendre la médiation : sur-responsabilisation où les élèves réalisent un véritable travail de localisation des endroits à risque, identifier les fauteurs de trouble... des tâches de surveillance, certains parfois s'estimant au-dessus des lois. Considérés comme des*

¹³ Souquet, M., La médiation en milieu scolaire, in *Les médiations, la médiation*, Erès, Collection « Trajets », 2003.

¹⁴ Semer des petites graines dans d'autres lieux de vie de l'enfant. Pouvoir transférer une certaine posture dans son mouvement de jeunesse ou sportif, et pourquoi pas dans sa famille ?

¹⁵ [Graines de médiateurs en primaire – Université de Paix \(universitedepaix.org\)](http://universitedepaix.org)

¹⁶ Maître de conférences en sciences de l'éducation à l'université de Lille 3.

« *traîtres* » par les autres élèves... Finalement, les élèves médiateurs se voient endosser la responsabilité d'actions qui ne sont en rien éducatives.¹⁷

D'autres dérives peuvent apparaître : un manque d'investissement pour le scolaire, une négligence de soi en tant qu'enfant si on passe son temps et sa récré à faire de la médiation et à résoudre des conflits. Et les copains, dans tout cela ? Et la vie d'apprenant ?

Un enfant est-il suffisamment construit pour entendre les problèmes de ses pairs ? Comment peut-il mettre des limites à son rôle, jusqu'où doit aller son empathie ?

Avoir ce rôle de médiateur signifie être « différent » des autres : *en effet, 36 % des élèves affirment que c'est la honte, c'est s'occuper de choses qui ne les regardent pas. Cela peut également être dangereux car des coups peuvent se perdre lors d'une intervention et 45 % des élèves sont également déçus du manque d'intérêt que leur camarade affiche et ne veulent donc plus continuer le processus. Enfin, 20 % pensent à un sentiment d'humiliation s'ils n'ont pas réussi « leur » médiation.*¹⁸

D'autres limites à la médiation par les pairs, c'est la non-compréhension par certains élèves du processus : « Pourquoi je dois les appeler ? A la maison, ce n'est pas comme cela. Je n'ai pas envie que l'on se moque de moi... » dit Matias, 9 ans.

Enfin, il semble que la médiation par les pairs à l'école primaire *devrait se limiter aux petits conflits et disputes du quotidien et non aux problèmes plus importants que sont la délinquance et le harcèlement scolaire.*¹⁹

Il nous semble essentiel de mettre un cadre et de délimiter clairement dans quels cas c'est de ressort des élèves médiateurs et dans quels cas, il faut faire appel à un adulte. Cela sous-entend de s'assurer d'abord et avant tout que tous les adultes de l'école soient formés à la médiation et la mettent en place, d'abord. Les élèves appréhenderaient encore mieux ce qu'est la médiation si elle est bien réalisée par les adultes qui l'entourent.

- **La médiation scolaire par les pairs soutenue**

Depuis le milieu des années '90, on voit fleurir dans de nombreux établissements de l'école primaire ces embryons de gestion de conflits par les pairs. On pousse de plus en plus les élèves à devenir acteurs de leurs apprentissages mais aussi acteurs de leur vie scolaire.

Le décret Missions de 1997 va confirmer ces initiatives dans son article 6. Quatre missions prioritaires sont à rencontrer :

- *promouvoir la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;*
- *amener tous les élèves à s'approprier des savoirs et à acquérir des compétences qui les*

¹⁷ Condette-Castelain, S., *La médiation par les élèves - Enjeux et perspectives pour la vie scolaire*, Canopé Editions, p. 183, 2014.

¹⁸ Devos, C. et Girard, C., *La mise en place d'un programme de médiation par les pairs peut-elle diminuer le phénomène de harcèlement au sein d'une école*, UCLouvain, Mémoire en Master en sciences de l'éducation, année académique 2016-2017. p. 37.

¹⁹ Senden M. et Galand B., « La médiation par les pairs est-elle une réponse adéquate face au harcèlement à l'école ? », in *Revue des Sciences de l'éducation*, janvier 2019.



rendent aptes à apprendre toute leur vie et à prendre une place active dans la vie économique, sociale et culturelle ;
- préparer tous les élèves à être des citoyens responsables, capables de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.²⁰

En 2017, lors des travaux sur le Pacte pour un enseignement d'excellence, tous les acteurs (représentants de PO, de syndicats, de parents) préconisaient²¹ entre autres, de développer une qualité de vie selon cinq objectifs majeurs²² dont celui de : *développer dans chaque établissement des espaces de parole et développer la prévention et la lutte contre la violence et le harcèlement (y compris les partenariats avec les acteurs extérieurs). C'est dans ce dernier objectif qu'on insiste sur l'instauration de la formation à la médiation par les pairs dès la première année primaire.²³*

Récemment en 2019, le code l'enseignement dans son article 1.5.3-9 insiste également dans ce sens : *la formation à la délégation d'élèves ou à la médiation par les pairs vise à construire une dynamique positive et à faire émerger des pratiques démocratiques au sein des écoles.²⁴*

A lire ces « soutiens » prescriptifs, chaque école fondamentale devrait, à l'avenir, disposer d'un dispositif de médiation par les pairs. Est-ce le cas partout ? Et, surtout, est-ce bien balisé dans l'intérêt de l'enfant médiateur et de ses pairs, au vu des limites que nous venons d'évoquer ?

Conclusion

Nous nous demandions au début de cette analyse, si le rôle de médiateur pour un élève âgé de 8 à 12 ans n'est pas trop lourd à porter.

Pour être médiateurs, comme nous l'avons vu, les élèves de l'école primaire doivent être soutenus et encadrés très régulièrement par tous les adultes porteurs du projet. De plus, le médiateur en herbe doit s'occuper essentiellement des petits conflits et de petites disputes. Le médiateur doit également être allégé de toutes contraintes qui dépassent son champ de compétences, comme trouver un local, photocopier des PV de rencontres, gérer du harcèlement ou de la délinquance... Le jeune médiateur doit se sentir à l'aise dans son rôle et se sentir protégé dans ses échecs possibles de médiation. Ce processus n'est pas simple à mettre en place. Il ne peut fonctionner que si le cadre posé est clair et validé par tous les acteurs et que tous les adultes aient vécu la formation afin de ne pas contredire les élèves médiateurs. Toutefois, leur rôle majeur est de les soutenir.

²⁰ Code l'enseignement p. 8 - https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/47165_000.pdf

²¹ Axe stratégique 5 : Assurer à chaque enfant une place dans une école de qualité, et faire évoluer l'organisation scolaire afin de rendre l'école plus accessible, plus ouverte sur son environnement et mieux adaptée aux conditions du bien-être de l'enfant

²² Les trois premiers objectifs : Renforcer la prévention en matière de santé et de sécurité, Développer le sport dans le cadre des activités scolaires, Développer les activités extrascolaires et citoyennes et assurer l'ouverture de l'école et le partenariat avec les acteurs extérieurs.

²³ [Enseignement.be - Document: Pacte d'Excellence - Avis N° 3 du Groupe central](#) p. 299.

²⁴ Code l'enseignement : https://www.galilex.cfwb.be/document/pdf/47165_000.pdf p. 42.



Alors, peut-être, le poids d'un tel engagement pour l'élève du primaire sera moins lourd à porter.

Avoir cette place d'acteur de paix a bien évidemment tout son sens dans le vivre-ensemble d'une école.

L'école reste un lieu de socialisation et donc d'expérimentation à la construction d'un citoyen responsable, actif et solidaire.

Dans cette perspective, l'UFAPEC encourage vivement le développement d'une école du bien-être et de la citoyenneté²⁵. Elle soutient aussi ces écoles entreprenantes qui considèrent les jeunes comme des acteurs essentiels de la vie scolaire. Bien entendu, la médiation scolaire par les pairs est une démarche citoyenne d'apprentissage parmi d'autres à côté de la délégation des élèves et des conseils d'école des enfants²⁶. Cet investissement nécessaire et conséquent pris par l'école aura, sans nul doute, des retombées positives.

L'UFAPEC invite également les établissements à associer à ces processus de médiation les parents et les associations de parents, par une communication claire et ciblée et par une participation active au dispositif.

Les enfants apprennent par cette expérience de médiation, comme médiateur ou partie à la médiation, et découvrent qu'il y a moyen de régler les conflits en dehors de la violence. Il faut espérer, dès lors, que ce qui se vit à l'intérieur de l'école pourra se répercuter en dehors de l'établissement...

²⁵ [MEMORANDUM-2019.pdf \(ufapec.be\)](#) p. 62

²⁶ Le conseil d'école des enfants permet de créer un lien entre les enfants et la structure dans laquelle ils évoluent. C'est un moment privilégié durant lequel ils deviennent acteurs au sein de leur école, en faisant des propositions constructives lors d'un temps qui leur est dédié.

<http://www.occe.coop/~ad82/IMG/pdf/pratiques-conseilenfants-2.pdf>